

CALENDRIER 2019 des sessions d'examen de permis plaisance « **option côtière** »
de la *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan* (Lorient, Auray)

NOTA :

Les sessions d'examen théorique « *option côtière* » programmées sur AURAY ont lieu le **Lundi** où le **Vendredi**,
et celles qui sont programmées sur LORIENT ont lieu le **Lundi**.

L u n d i	14	JANVIER	Lorient
L u n d i	21	JANVIER	Auray

Vendredi	12	JUILLET	Auray
Vendredi	19	JUILLET	Auray
L u n d i	22	JUILLET	Lorient
Vendredi	26	JUILLET	Auray

Vendredi	1	FÉVRIER	Auray
L u n d i	4	FÉVRIER	Lorient
L u n d i	11	FÉVRIER	Auray
L u n d i	18	FÉVRIER	Lorient
Vendredi	22	FÉVRIER	Auray

Vendredi	2	AOÛT	Auray
L u n d i	5	AOÛT	Lorient
L u n d i	12	AOÛT	Auray
L u n d i	19	AOÛT	Lorient
Vendredi	23	AOÛT	Auray
Vendredi	30	AOÛT	Auray

Vendredi	1	M A R S	Auray
L u n d i	4	M A R S	Lorient
Vendredi	15	M A R S	Auray
L u n d i	18	M A R S	Lorient
L u n d i	25	M A R S	Auray

L u n d i	2	SEPTEMBRE	Lorient
L u n d i	9	SEPTEMBRE	Auray
Vendredi	20	SEPTEMBRE	Auray
L u n d i	23	SEPTEMBRE	Lorient
L u n d i	30	SEPTEMBRE	Auray

L u n d i	1	AVRIL	Lorient
L u n d i	8	AVRIL	Auray
L u n d i	15	AVRIL	Lorient
Vendredi	19	AVRIL	Auray
L u n d i	29	AVRIL	Auray

L u n d i	7	OCTOBRE	Lorient
Vendredi	11	OCTOBRE	Auray
Vendredi	18	OCTOBRE	Auray
L u n d i	21	OCTOBRE	Lorient
L u n d i	28	OCTOBRE	Auray

L u n d i	6	MAI	Lorient
Vendredi	17	MAI	Auray
L u n d i	20	MAI	Lorient
L u n d i	27	MAI	Auray

L u n d i	4	NOVEMBRE	Lorient
Vendredi	8	NOVEMBRE	Auray
L u n d i	18	NOVEMBRE	Auray
L u n d i	25	NOVEMBRE	Lorient

L u n d i	3	JUIN	Lorient
Vendredi	7	JUIN	Auray
L u n d i	17	JUIN	Lorient
L u n d i	24	JUIN	Auray

L u n d i	2	DÉCEMBRE	Auray
Vendredi	13	DÉCEMBRE	Auray
L u n d i	16	DÉCEMBRE	Lorient

Vendredi	5	JUILLET	Auray
L u n d i	8	JUILLET	Lorient

CALENDRIER 2019 des sessions d'examen de permis « option eaux intérieures »

NOTA :

Les sessions d'examen théorique « option eaux intérieures » sont programmées une fois par mois sauf en décembre, uniquement sur Auray. Des sessions « option côtière » sont également programmées ces jours là.

L u n d i	21	JANVIER	Auray
Vendredi	22	FÉVRIER	Auray
L u n d i	25	M A R S	Auray
Vendredi	19	A V R I L	Auray
Vendredi	27	M A I	Auray
Vendredi	24	J U I N	Auray

Vendredi	19	JUILLET	Auray
Vendredi	23	A O Û T	Auray
L u n d i	20	SEPTEMBRE	Auray
Vendredi	18	OCTOBRE	Auray
Vendredi	18	NOVEMBRE	Auray

CALENDRIER 2019 des sessions d'examen de permis plaisance « option hauturière »

NOTA :

Les sessions d'examen théorique « option hauturière » dont les dates figurent ci-dessous, seulement sur Auray, seront maintenues uniquement si un **minimum de 5 candidats** est inscrit. Il est donc demandé aux établissements de formation de prévenir par e-mail **1 mois avant** la date de l'examen la DML d'Auray, les candidats susceptibles de passer l'examen.

Passé ce délai, la session prévue pourra être annulée pour nombre de candidats insuffisants.

Vendredi	15	FÉVRIER	Auray
L u n d i	11	M A R S	Auray
Vendredi	12	A V R I L	Auray

L u n d i	13	M A I	Auray
Vendredi	14	OCTOBRE	Auray
Vendredi	29	NOVEMBRE	Auray

NOTA :

Afin d'éviter des erreurs et une perte de temps considérable, surtout en période de vacances scolaires, il est fortement recommandé aux établissements de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur de transmettre par e-mail, le nom, prénom et numéro du candidat au service instructeur concerné :

Pour une session à Auray : ddtm-permisay@morbihan.gouv.fr

Pour une session à Lorient : ddtm-permislorient@morbihan.gouv.fr

et de respecter les délais de transmission des inscriptions de leurs candidats aux services instructeurs du Morbihan.

C'est pourquoi, il leur est demandé de veiller scrupuleusement aux prescriptions suivantes :

* Les examens théoriques ayant lieu le Vendredi à AURAY, les inscriptions des candidats devront parvenir à la DML d'Auray le **Lundi qui précède pour 12h00 dernier délai**.

* Les examens théoriques ayant lieu le Lundi à LORIENT ou à AURAY, les inscriptions des candidats devront parvenir à la DML de Lorient ou à la DML d'Auray le **Mardi qui précède pour 12h00 dernier délai**.

En conséquence, toute inscription réceptionnée hors-délai pourra faire l'objet d'une non-instruction, et pourra faire l'objet d'une inscription sur une date d'examen ultérieure.